EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon
Séance du 30 mars 2009

MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - M.OUAZANA
Membres excusés : M. ALLAERT (pouvoir Mme ROY) - M. HELIE (pouvoir M. BROCHERIEUX) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. DUGOURD)
Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Prévention des addictions en milieu professionnel - Demande de subvention au fonds de prévention de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales

Madame Dillenseger, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La mise en place du Comité d'Hygiène et de Sécurité en juin 2001, puis de deux groupes d'études "alcool", et "tabac" en 2003 a permis de conduire une politique de prévention de la santé au travail orientée sur l'information et la sensibilisation des agents.

Fin 2007, le règlement intérieur "alcool" est entré en vigueur dans les services et a complété l'action déjà engagée par un cadre réglementaire.

Aujourd'hui, le Comité d'Hygiène et de Sécurité a validé la création d'un groupe d'études "addictions", afin de poursuivre les actions de prévention de la santé et de la sécurité au travail et d'élargir son champ d'action aux nouvelles pratiques addictives.
Il apparaît qu'il convient d'engager une formation des encadrants sur cette thématique, pour qu'ils puissent réagir à bon escient au sein des services dans le cadre de leurs responsabilités.
Il est donc envisagé d'organiser plusieurs sessions de formation animées par un organisme agréé. Le coût de cette action s'élève à 46 500 €.

L'aide financière du fond de prévention géré par la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales permettrait de mener cette démarche dans les meilleures conditions possibles. Cette aide porte sur le temps mobilisé par l'ensemble des acteurs autour de la démarche.
Elle se décompose sous forme de tranches cumulatives et ne peut dépasser 200 000 € : 1ère tranche de 0 à 10 000 € financée à 100 %, 2ème tranche de 10 001 € à 100 000 € financée à 75 %, 3ème tranche au-delà de 100 001 € financée à 50 %.

C'est pourquoi, pour l'année 2009, le Conseil Municipal est invité à la solliciter.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider de solliciter, auprès de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, la subvention susceptible d'être accordée à la Ville par le Fond National de Prévention pour la formation des encadrants du groupe d'études "addictions" mis en place dans les services de la Ville ;

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

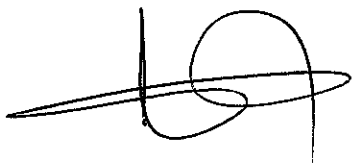

Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :
- 7 AVR. 2009

PUBLIÉ LE 9/04/09